

EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION - COLORATION DE FACADE

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU la demande de subvention reçue en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 10 février 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCORDE la subvention suivante :

- **457.35 €** à Monsieur LABOUS Loïc qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble situé, 31, rue Louis Pasteur pour un montant de **6 766.99 €** (soit 20 % du montant des travaux plafonné à 2 286.74 €).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 17 février 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 22 FEV. 2021

Et de la publication, le... 22 FEV. 2021

Fait à Landivisiau, le... 22 FEV. 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

